Image not found or type unknown

Vente bien en indivision et donation-partage

Par **ED VIGNE**, le **16/04/2017** à **08:56**

Bonjour,

J'ai hérité d'une maison de mon père. Nous sommes en indivision sur ce bien avec mes 2 soeurs et ma mère, et l'avons mis en vente.
Notre mère projette de faire une donation-partage par la suite.
En tant que nu-propriétaire, vais-je percevoir ma part de la vente de la maison, ou la somme sera t-elle consigné par le notaire en attendant la donation partage ?

Je vous remercie de votre aide.

Ed

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés